

A.C.D. 05

**Société par actions simplifiée
au capital de 110 000 euros
Siège social : 651 ROUTE DE L'ECOLE, 05310 LA ROCHE DE
RAME 804 257 442 RCS GAP**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 31 MARS 2024

Le 31 mars 2024,
A 18 heures,

Monsieur Mustafa DEMIR, demeurant 651 Route DE L'ECOLE, 05310 LA ROCHE DE
RAME agissant en qualité de Président de la société A.C.D. 05 sus-désignée,

Après avoir exposé que le conseil municipal de la Mairie de la Roche de Rame a procédé à un nouvel adressage sur sa commune, et qu'il conviendrait de transférer le siège social du LES SAGNES, 05310 LA ROCHE DE RAME à 651 RUE DE L'ECOLE 05130 LA ROCHE DE RAME et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Mustafa DEMIR, Associé Unique, décide de transférer le siège social de LES SAGNES, 05310 LA ROCHE DE RAME à 651 ROUTE DE L'ECOLE 05130 LA ROCHE DE RAME à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 1.4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 1.4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 651 ROUTE DE L'ECOLE 05130 LA ROCHE DE
RAME ".Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Mustafa DEMIR
Président**

Signé par Mustafa DEMIR
Le 29/11/24

ID: tx_JJQJDQOwbgo

Signed with
Universign